Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 1er avril 2021

2021-2-22-1

AR Prefecture
024-200070752-20210401-2021_2_22_1-DE
Reçu le 13/04/2021
Publié le 13/04/2021

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil : Nantheuil

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse : 24/03/2021

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 3

Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, KARP Michel, DESSOLAS Frédéric,

Absents et excusés et procurations : CHASSAIN Thérèse (absente, a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), MEYNIER Patrick (absent, a donné pouvoir à Michel AUGEIX), PRIVAT Pascal (absent, a donné pouvoir à Michèle FAURE), SEDAN Francis, COUTURIER Pierre-Yves,

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

Suite à une erreur matérielle (erreur dans le nom du destinataire d'un pouvoir), cette délibération annule et remplace la précédente 2021-2-22)

Délibération Santé - COVID 19
Le centre de vaccination est prêt : son autorisation est imminente espèrent les élus et les professionnels de santé.

Les élus de la communauté de communes Périgord-Limousin, de la ville de Thiviers ainsi que les professionnels de santé regroupés au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays Thibérien et les professionnels de santé de la Maison Médicale de La Coquille, se sont réunis lundi 22 mars lors d'une conférence de presse au dojo du gymnase René Forestier.

Ces derniers sont revenus sur l'organisation de la campagne de vaccination en cours et sur l'absence de centre de vaccination sur le territoire de la communauté de communes Périgord-Limousin (15 000 habitants répartis sur 22 communes ; Thiviers, La Coquille et Jumilhac-le-Grand étant les trois centre-bourgs majeurs).

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 06 avril 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture
024-242400752-20210401-2021_2_22_1-DE
Reçu le 13/04/2021
Publié le 13/04/2021

Répartition des centres de vaccination sur le département de la Dordogne au 03/03/2021

⇨ 2 territoires oubliés : Terrasson et Thiviers et un territoire surdoté : Lanouaille / Exideuil.

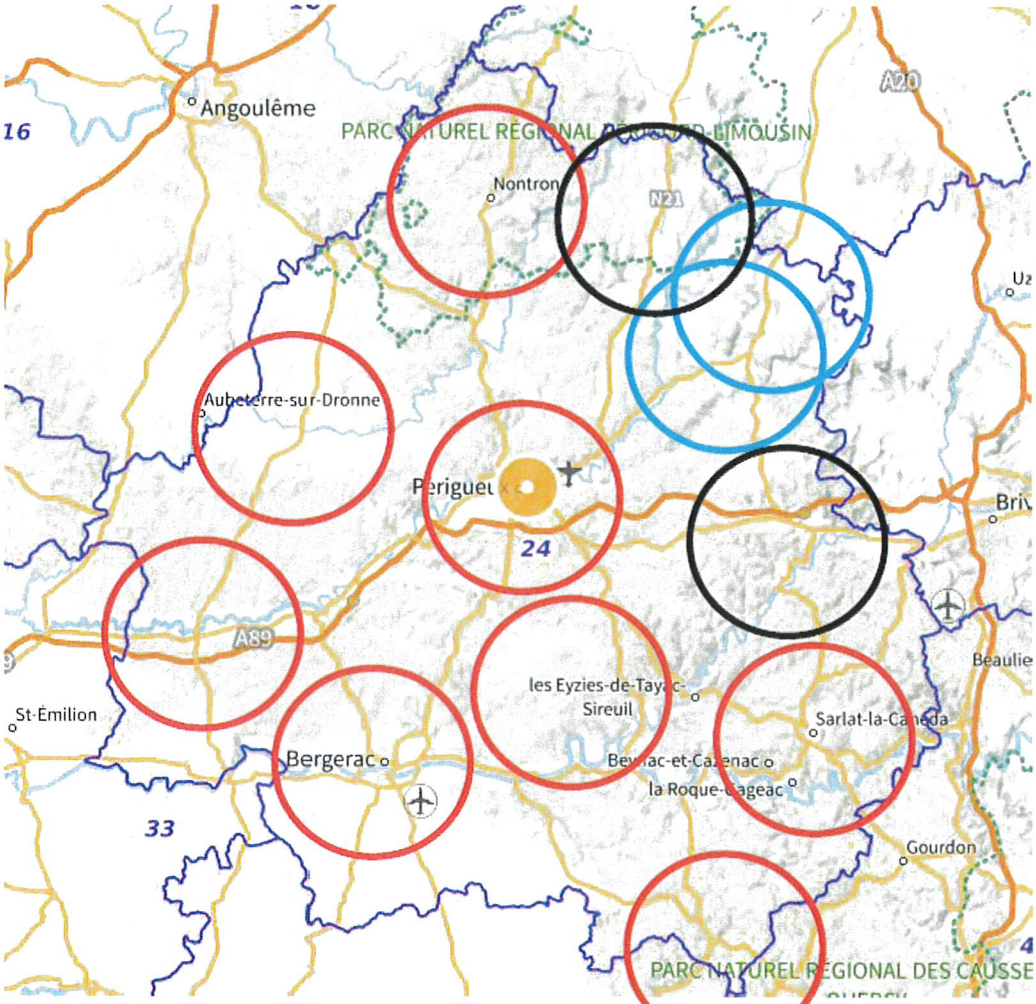

Quid de l'axe RN1 et D 6089 ?

Centre De Vaccination - Ch De Jean Leclaire De Sarlat 20 Rue Gaubert 24200 Sarlat-La-Canéda
Centre De Vaccination - Ch De Nontron 7 Rue De La Croizette 24300 Nontron
Centre De Vaccination Ch Ribérac 23 Rue Jean Moulin 24600 Ribérac
Centre Hospitalier De Bergerac 9 Av Du Professeur Albert Calmette 24100 Bergerac
Ch Excideuil Place Du Dr Achille Moulinier 24160 Excideuil
Ch Perigueux 14 Rue Victoria 24000 Périgueux
Maison De Santé Du Pays Montponnais 8 Rue Du 19 Mars 1962 24700 Montpon-Ménestérol
Maison De Santé Pluridisciplinaire De Villefranche-Du-Périgord 340 Le Colombier 24550 Villefranche-Du-Périgord
Maison De Santé Pluridisciplinaire Du Pays De Lanouaille 4 Allée Des Tilleuls 24270 Lanouaille
Msp Saint Alvère Rue Des Remparts 24510 Val De Louyre Et Caudeau

https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-contre-la-covid-19

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 06 avril 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture

024-242400752-20210401-2021_2_22_1-DE
Reçu le 13/04/2021
Publié le 13/04/2021

Depuis plusieurs semaines, les élus locaux en partenariat avec les professionnels de santé de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays Thibérien travaillent sans relâche et sont mobilisés pour organiser l'ouverture prochaine d'un centre de vaccination à Thiviers, dans le respect des normes sanitaires actuelles et fonction des recommandations vaccinales de la HAS.

Ce centre est désormais opérationnel, il est entièrement aménagé pour effectuer les premières vaccinations dans des conditions optimales de sécurité.

Ce centre de vaccination, situé dans le dojo de la salle René Forestier à Thiviers, est accessible aux PMR, permet le respect des gestes barrières et de distanciation sociale, est central dans la répartition territoriale. Il garantit par sa taille la réalisation concomitante de plusieurs injections, donc une optimisation de la vaccination, dans le respect strict d'un protocole de fonctionnement établi par les professionnels de santé.

Les démarches engagées par les élus pour obtenir l'autorisation officielle d'ouverture de ce centre de vaccination n'ont toujours pas abouti à ce jour. Cette situation que les élus déplorent est regrettable car elle aggrave les inégalités d'accès aux soins. La population du territoire de la CCPL, déjà éloignée de nombreux professionnels et de services de santé, se voit privée d'un centre de vaccination de proximité, alors que les Communautés de communes voisines en sont pourvues.

Depuis quelques semaines, les autorités ont demandé à la communauté des communes et aux municipalités de recenser les personnes de plus de 75 ans, non mobiles, afin d'organiser leur déplacement vers un centre de vaccination. Malgré l'investissement financier et les moyens matériels et humains considérables mis en œuvre par la communauté de communes et les municipalités, toutes les conditions de sécurité et d'égalité à l'accès aux soins ne peuvent être garanties.

Suite aux premiers déplacements, les élus locaux considèrent que les conditions ne sont pas réunies pour assurer le transport des personnes âgées et fragiles en toute sécurité :

- Risque de chute inhérent au mode de transport,
- Respect aléatoire des normes de distanciation sociale durant les trajets pour des populations fragiles,
- Accompagnement de personnes très âgées peu ou pas mobiles par du personnel volontaire mais non formé,
- Temps de prise en charge inadapté aux personnes très âgées dans le cadre de transport regroupé à une distance éloigné (temps de transport de 1h30 aller-retour pour se rendre à Nontron),
- Traitement arbitraire des inscriptions des candidats à la vaccination.

Aujourd'hui, les habitants, les élus et les professionnels de santé de la Communauté de Communes Périgord-Limousin regrettent que l'ouverture d'un centre de vaccination sur leur territoire tarde à venir. Cette ouverture permettrait de rétablir un accès aux soins égalitaire, et une vaccination adaptée à l'âge ou à la pathologie de chacun.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 06 avril 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture

024-242400752-20210401-2021_2_22_1-DE
Reçu le 13/04/2021
Publié le 13/04/2021

Pour toutes ces raisons, en dépit des moyens humains et matériels remarquables mis en œuvre pour ce faire, Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE DE SE PRONONCER EN FAVEUR de l'ouverture d'un centre de vaccination à Thiviers immédiatement opérationnel au dojo, au sein du gymnase René Forestier***
- ***DECIDE DE FAIRE PART aux services de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé de ces orientations majeures pour le devenir de la vaccination des administrés localement***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 06 avril 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication